

11 Avril 2016

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Sainte-Lucie-de-Beauregard. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. Convoquée par la secrétaire-trésorière le septième jour du mois d'avril 2016 pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, le onzième jour d'avril 2016 à laquelle sont présents:

Messieurs:	Louis Lachance	Maire	
	Bruno Couette		Conseiller #1
	Germain Couette		Conseiller #4
Mesdames:	Liette Dodier		Conseillère #2
	Christine Paré		Conseillère #5
Absents:	Mrs. Alain Couette		Conseiller #3
	Marcel Lachance		Conseiller #6
			(chez lui, si l'on a affaire à lui, l'appeler)

1A. Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h45 sous la présidence de monsieur Louis Lachance, maire. Madame Bianca Deschênes fait fonction de secrétaire-trésorière.

1B. Adoption de l'ordre du jour

L'avis est donné, en conformité avec l'article 156 du Code municipal du Québec, qu'une session extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard est demandée par la directrice générale, Bianca Deschênes. Elle est tenue **le lundi 11 Avril 2016 à 19h00**, au 21, Route des Chutes, à la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard. Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire, il est proposé par M. Bruno Couette et résolu par la majorité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2016-04-11/56

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et approbation de l'ordre du jour;
2. Approbation du rapport financier 2015;
3. Dépenses reçues entre le 4 avril et le 11 avril 2016;
4. Résolution comme de quoi que « **le conseil adopte la politique familiale révisée de la municipalité et de la MRC** » selon le petit cahier remis;
5. Même chose pour ce qui est de l'état des Routes 283.. résolution d'appui pour la résolution que je vous avais remise à la dernière rencontre de la MRC de Mgny.
6. Adoption du rapport d'activité Incendie 2015;
7. Question de l'auditoire;
8. Fermeture de la rencontre

Dit lors de la dernière rencontre publique le quatrième jour d'avril de l'an deux mille seize (2016-04-04) mais donné par écrit et affiché le septième jour d'avril de l'an deux mille seize (2016-04-07).

2. Adoption du rapport financier 2015; Suite à la présentation des états financiers 2015 par M. Chamard en caucus avant la rencontre, il est proposé par M. Germain Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres présents d'accepter les états financiers tel que présentés;

2016-04-11/57

-Que les remarques de l'an dernier sont atteints et de continuer « à tenir des comptes à recevoir plus serrés, que quelqu'un, à part les finances, puissent continuer à valider les présences à la garderie, de continuer de dater les prochaines conciliations bancaire et de de continuer à initialer les écritures de journal;

-La DG mentionne qu'elle fermera les mois de janvier à avril puisque les chiffres d'ouverture d'année sont corrects après qu'elle aura fait les écritures de régularisation.

-Ce sera Mme Liette Dodier responsable des bâtiments et concierge à l'école qui continuera à initialer les feuilles de présences du service de garde;

-Ce sera M. Marcel Lachance responsable des finances qui continuera d'initialer le journal général et de signer les consolidations bancaires puisque monsieur le maire signe les chèques et tous les deux font partie du comité des finances.

2016-04-11/58

3. Dépenses reçues entre le 4 avril et le 11 avril 2016;

Considérant qu'une petite liste de dépenses vous est remise (dépenses reçues entre le 4 et le 11 avril) ;

Considérant que ceux du 4 avril équivalait à 75 088.21\$ et qu'avec ceux nommés on est rendu à 89 445,90\$;

Il est proposé par Mme Christine Paré et résolu à l'unanimité par les autres membres présents d'accepter ces déboursés;

Que le compte de caisse au 1 avril est au montant de 128 099.70\$.

LISTE DES DÉPENSES D'AVRIL 2016

C1606580 PHILIPPE DOYON 1 250.00
C1606581 COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL QC 75.97
C1606582 VILLE DE MONTMAGNY 167.29
C1606583 SOGETEL INC. 419.38
C1606584 TÉLUS QUÉBEC 14.48
C1606585 MARCEL BILODEAU 12 152.21
C1606590 BIANCA DESCHÊNES 228.61
C1606591 PIERRE BOLDOC 99.47
C1606592 AGENCE DU REVENU DU CANADA (DAS) 3 502.43
C1606593 MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DAS) 8 064.86
C1606594 MRC DE MONTMAGNY 20 484.32
C1606595 MUNICIPALITÉ ST-FABIEN DE PANET 119.36
C1606596 HYDRO-QUÉBEC 547.16
C1606597 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNIC. DU QC 339.18
C1606598 9169-3598 QUÉBEC INC. 2 296.83
C1606599 MARCHÉ STE-LUCIE 1 119.02
C1606600 GASTON ROY 59.44
C1606610 POSTES CANADA 32.14
C1606611 JACQUES CARON 137.57
C1606612 AGROENVIROLAB 50.59
C1606613 NOVICOM 2000 INC. 340.40
C1606614 PAQUET ET FILS LTÉE 477.60
C1606615 ÉRABLIÈRE ALAIN DUQUET INC. 275.94
C1606616 SYLVAIN BOLDOC 100.00
C1606621 RÉSEAU BIBLIO CAPITALE NATIONALE CA 657.50
C1606622 L'ABC DES HAUTS PLATEAUX MONTMAGNY-L'ISL 12.00
C1606623 MUNICIPALITÉ DE ST-JUST-DE-BRETENIÈRES 1 000.00
C1606624 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 46.59
C1606625 BUREAUTIQUE CÔTE SUD 455.86
C1606626 RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, SENCRL 7 168.69
C1606627 RÉGIE GESTION MAT. RÉSIDUELLES MAURICIE 932.81
C1606628 GROUPE DYNACO MGNV 60.03
C1606629 ACKLANDS GRAINGER INC. 601.59

C1606630 IDC INFORMATIQUE (GROUPE CONSEIL IDC INC 132.80
C1606631 ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS 94.91
C1606632 SCOLART 96.84
C1606633 SIMPLE CLIC 1 724.63
C1606634 GERVAISE LAJOIE 163.62
C1606635 DIANE DROUIN 180.00
C1606636 NANCY ROSEBERRY 320.00
C1606643 MARJOLAINE ROSEBERRY 20.00
C1606644 GROUPE ULTIMA INC. 14 988.00

SOUS- TOTAL 81 010.12\$

Salaire d'avril 2016 = 8435.78\$

TOTAL : 89 445.90\$

4. Résolution comme de quoi que « le conseil adopte la politique familiale révisée de la municipalité et de la MRC » selon le cahier remis;

CONSIDÉRANT QUE le 11 janvier dernier une résolution a été prise concernant l'acceptation du plan d'action dans le cadre de la mise à jour de la politique familiale de Ste-Lucie-de-Beauregard (#2016-01-11/05);

2016-04-11/59

CONSIDÉRANT QUE ça ne convient pas au Ministère puisque cette résolution adoptée en janvier ne fait qu'adopter le plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu un exemplaire du dépliant de la politique familiale de la MRC de Montmagny lors de la dernière rencontre du conseil;

EN CONSÉQUENCE, suite à la lecture du document, il est proposé par M. Bruno Couette et résolu à l'unanimité par les autres conseillers présents que le conseil municipal adopte la politique familiale révisée de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard ainsi que de la MRC de Montmagny.

5. Même chose pour ce qui est de l'état des Routes 216 et 283 (Résolution d'appui à la MRC de Montmagny que vous avez omis de prendre à la rencontre du 4 avril 2016);

-CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre des maires du 8 mars dernier à la MRC de Montmagny cette résolution # 2016-03-36 a été adoptée à l'unanimité des maires;

« CONSIDÉRANT que la Route 283, y compris la section de cette route commune avec la Route 216, est dans un état de forte dégradation dans les parties Centre et Sud du territoire de la MRC de Montmagny et sans contredit parmi les plus en mauvais état du réseau routier de la région Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT que cet état lamentable du réseau supérieur est constaté par les citoyens et automobilistes lorsqu'ils quittent les limites de la MRC de Montmagny et que la MRC a également dénoncé auprès du MTQ à maintes reprises;

CONSIDÉRANT que les citoyens exigent en grand nombre, lors des conseils municipaux, que des actions concrètes soient portées pour améliorer l'état du réseau routier dans les parties Centre et Sud de la MRC;

CONSIDÉRANT que même les touristes qui viennent nombreux dans le Parc des Appalaches demandent avant de quitter s'il y a possibilité de passer par une autre route que la 283;

CONSIDÉRANT que même si l'état de la Route 283 est connu par le MTQ, la planification de la réfection de la Route 283 ne prévoyait jusqu'à maintenant que des travaux de réfection sur des petites sections de un à trois kilomètres annuellement;**CONSIDÉRANT qu'à** ce rythme, l'artère régionale principale nord-

2016-04-11/60

sud de la MRC reliant les huit municipalités du secteur du Parc des Appalaches et la Ville de Montmagny ne sera jamais dans un état satisfaisant ;
CONSIDÉRANT que des artères régionales comme la 283 contribuent au développement du milieu et à l'attraction de résidents, touristes et occupants du territoire;

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports du Québec que lui soit présentée une planification quinquennale complète des travaux pour la Route 283 qui constitue un lien vital pour l'économie et le dynamisme de la MRC de Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports qu'il prévoit dans son plan quinquennal, un programme de réfection majeure de la Route 283 s'échelonnant sur une période de trois ans afin de corriger sérieusement la vingtaine de kilomètres offrant un état lamentable et qu'on puisse y circuler en toute sécurité, et ce, au même titre que sur l'ensemble du réseau du ministère des Transports du Québec en Chaudière-Appalaches.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports qu'il entretienne adéquatement l'ensemble du parcours de la Route 283 afin de stopper sa dégradation qui ne cesse d'empirer les conditions de circulation.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère des Transports de participer à un comité de suivi de la réfection de la Route 283.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au député de la Côte-du-Sud, M. Norbert Morin, pour suivi et appui dans nos démarches.»

-CONSIDÉRANT QUE les quatorze municipalités ont reçu cette résolution pour l'appuyer dont nous;

Il est proposé par Mme Liette Dodier et résolu à l'unanimité par les autres membres présents que la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard appui de tout cœur la MRC de Montmagny dans cette démarche.

6. Adoption du rapport d'activité incendie 2015;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de certaines actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie;

CONSIDÉRANT que la loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activité faisant état de ces actions et le remettre à la MRC à la fin d'une année financière pour que cette dernière envoie le tout à date selon l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie en lien avec les dépôts du rapport ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil en ont reçu une copie lors de la dernière rencontre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Germain Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres présents que le rapport d'activité incendie 2015 est approuvé tel quel;

QUE ce rapport englobe la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard ainsi que celle du Lac-Frontière (puisque le service incendie est commun).

7. Question de l'auditoire :

Il est 8h24pm et il n'y a personne dans la salle.

8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Bruno Couette et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents que la séance soit levée à vingt heures vingt-cinq minutes.

2016-04-11/62

-Juste mentionner que la date pour aller à la Régie du logement à Québec est le mercredi 27 avril à 13h30;

-Que le projet pilote de tubulure est en pour parler...

-Que la MRC se cherche un groupe pour former un comité incendie pour le changement de couverture de risque pour les prochaines années (un maire du sud, une dg du sud et un chef pompier du sud et même chose pour le nord et le centre).

M. Louis Lachance , maire

Mme Bianca Deschênes, DG et Secr.-Trésorière